

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON



MAIRIE DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

- En exercice.....15
- Présents..... 15
- Votants..... 14
- Procurations.....0

Date de la convocation : 21/03/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS
Le 25 mars à 9 heures
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**

PRESENTS : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs ASSIÉ Allan, DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VERGUES Michel, VIALA Daniel, VIDAL Claude, VIDAL Didier

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**SEANCE N° 3
DELIBERATION N° 9
BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022**

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par la comptable,
Considérant que le compte administratif de l'exercice 2022 a été présenté par Madame Aurélie MASSON, adjointe au maire
Considérant que Madame Aurélie MASSON a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2022,
Considérant que Monsieur Claude VIDAL, maire, s'est retirée pour laisser la présidence à Madame Aurélie MASSON,
Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur le compte administratif 2022 dressé par l'ordonnateur et lequel peut se résumer ainsi :

COMMUNE	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Cumul	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice 2022	689 271.79 €	880 012.93 €	511 552.34 €	426 531.39 €	1 200 824.13 €	1 306 544.32 €
Résultat comptable 2022		190 741.14 €		-85 020.95 €		105 720.19 €
Résultats antérieurs reportés (excédent ou déficit)		304 168.24		185 216.36 €		489 384.60 €
Résultat de clôture à affecter		494 909.38 €		100 195.41 €		595 104.79 €
RAR 2022			37 456.00 €	13 007.00 €	37 456.00 €	13 007.00 €
Résultats définitifs		494 909.38 €		75 746.41 €		570 655.79 €

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré,
Décide à 14 voix pour
(Le Maire quitte la salle lors du vote du CA)

- ADOPTE le compte administratif tel qu'il a été présenté.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents et représentés*

**Le maire
Claude VIDAL
Acte dématérialisé**

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le n 5 AVR. 2023
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le 05..AVR..2023

Accusé de réception en préfecture
Le Maire informe que le présent délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 65, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.